

N° 31

ACTE DE NAISSANCE de Rosalie Marie Martay

née le 10 du matin à neuf heures du matin
 à dix heures du soir il le legitime
 de François Louis Martay
 âgé de quarante-trois ans, profession de Commissaire
 et de Reveur de Béton
 âgée de quarante ans, profession de Maingreille
 demeurant à Saint-Brieuc

Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe Féminin
 La déclaration de la naissance a été faite par le dit
François Louis Martay âgé de quarante-trois ans, profession de Commissaire
 demeurant à Saint-Brieuc
 Premier témoin, Antoineodore Joseph Collot
 âgé de cent quatre ans, profession de Commissaire
 demeurant à Saint-Brieuc
 Second témoin, François Joubert
 âgé de cent deux ans, profession de Commissaire
 demeurant à Saint-Brieuc

Lecture donnée de ce que dessus, les comparant et témoins ont déclaré figuré, excepté le dit Antoineodore Joseph Collot.

François Martay

Constaté suivant la loi, par moi Jules Murray de
Normandie, Maire Officier de l'Etat civil soussignant.

Jules Murray de



N° 32

ACTE DE NAISSANCE de François Didier Allaire

né le Sept du mois comme
 à quatre heures du matin il le legitime
 de Jean Marie Allaire
 âgé de cent quatre ans, profession de Postillon
 et de Josephine Gobert
 âgée de cent deux ans, profession de Monogre
 demeurant à Saint-Brieuc

Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe Masculin

La déclaration de la naissance a été faite par le dit
Jean Marie Allaire âgé de
cent quatre ans, profession de Postillon
 demeurant à Saint-Brieuc

Premier témoin, François Marie Poudre
 âgé de cent quatre ans, profession de huissier
 demeurant à Saint-Brieuc

Second témoin, Jean Barbe
 âgé de cent quatre ans, profession de Jardiniere
 demeurant à Saint-Brieuc

Lecture donnée de ce que dessus, les comparant et témoins ont déclaré figuré, excepté le dit François Marie Poudre.



Constaté suivant la loi, par moi Jules Murray de
Normandie, Maire Officier de l'Etat civil soussignant.

Jules Murray de